5 FRIMAIRE, AN 124. — N° 16.443 LE NUMÉRO : CINQ CENTIMES JEUDI 25 NOVEMBRE 1915. — N° 16.443

Fondateur : AUGUSTE VACQUERIE

ABONNEMENTS

	Six mois	Trois mois	Deux mois	Un mois
Paris.....	2 fr.	5 fr.	9 fr.	18 fr.
Départements.	3 —	6 —	11 —	20 —
Union Postale.	3 —	9 —	16 —	32 —

Adresser toutes les communications au Directeur

LE RAPPEL

Fondateur : AUGUSTE VACQUERIE

ANNONCES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des ANNONCES

8, Place de la Bourse

ET AUX BUREAUX DU JOURNAL

Adresser Lettres et Mandats à l'Administrateur

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Boulevard de Strasbourg, 38 — Rue du Faubourg-Saint-Martin, 71. De 9 heures du soir à 3 heures du matin, 123, rue Montmartre.

Directeur : EDMOND DU MESNIL

TÉLÉPHONE : Rédaction et Administration : Nord 24-90 — Direction : Nord 24-91. De 9 heures du soir à 3 heures du matin : Gutenberg 43-93

TRIBUNE LIBRE

UN ANGE

Il est tout de même admirable qu'au milieu de la tempête déchaînée sur l'Europe et tandis que des visions de sang peuplent le rêve épouvanté de l'univers, un homme se rencontre qui, les yeux chavirés d'une mystique extase et le rameau d'olivier dans la main, continue de réciter les hélantes litanies du pacifisme impénitent.

« Cette guerre sera la dernière ! » prophétisa naguère M. Renaudel du haut de la tribune française. Et l'on ne peut pas dire que son esprit manque d'optimisme, ce qui est la marque d'un bon naturel. Même, il est à croire que, si le séraphique troupeau des illusions enfantées par la tendre imagination des poètes et que fouette, en ce moment, avec une impérieuse violence le souffle amer de la Réalité, devait trouver sur la terre un suprême refuge, ce serait sous le toit de M. Renaudel.

Seulement, il n'est que de réfléchir avec sincérité à l'immuable destin de la nature humaine pour se pénétrer de la vanité d'une pareille prophétie.

Ce n'est point une misanthropie excessive, mais le souci exact de la vérité qui faisait dire à La Bruyère :

« Je suppose qu'il n'y ait que deux hommes sur la terre, qui la possèdent seuls, et qui la partagent toute entre eux deux : je suis persuadé qu'il leur naîtra bientôt quelque sujet de rupture, quand ce ne serait que pour les limites. »

Et encore :

« Les hommes ont tant de peine à s'approcher, sur les affaires, sont si épineux sur les moindres intérêts, si hérissés de difficultés, veulent si fort tromper et si peu être trompés, mettent si haut ce qui leur appartient et si bas ce qui appartient aux autres, que j'avoue que je ne sais par où et comment se peuvent conclure les mariages, les contrats, les acquisitions, la paix, la trêve, les traités, les alliances. »

Il serait aussi niais que superflu de multiplier les citations. Aussi bien tous les philosophes qui ont fait profession d'observer le cœur humain se sont-ils accordés à constater la loi implacable à laquelle il est soumis et que Plaute formulait déjà par son fameux : *Homo homini lupus.*

M. Renaudel peut-il croire que, depuis La Bruyère et surtout depuis Plaute, la nature humaine ait évolué sous l'influence d'une civilisation accrue, dans un sens favorable à la réalisation de sa prophétie ? Dans ce cas, l'histoire de la Révolution française lui répond, qui montre le sublime idéal de la fraternité universelle s'abîmant dans le sang.

Au surplus, l'orateur socialiste ne peut pas avoir été dupe de sa prédiction. Il y faut, sans doute, voir une façon un peu accentuée d'exprimer l'espoir que l'Europe, épuisée par la plus meurtrière des guerres, n'aura pas, de longtemps, la force d'en déchaîner sur soi l'horreur renouvelée.

Malheureusement il est impossible de donner aux paroles de M. Renaudel une interprétation aussi bienveillante quand il adjure la nation française de renoncer à toute idée de conquête.

Si M. Renaudel entend par là que la France, chevaleresque patrie du droit et de la liberté, n'aurait jamais pu, comme la barbare Allemagne, nourrir le rêve insensé de la domination universelle et fondre brusquement sur les peuples pour tenter de les asservir, il a certes raison.

Mais ce n'est point là, de toute évidence, ce qu'il a voulu dire. Le député socialiste s'efforce à nous détourner de tout dessein de conquête sur le territoire allemand.

Ainsi, même s'il advenait, au gré de la fortune des armes, que nous eussions, un jour, la possibilité de démembrer l'Empire allemand et d'en partager les dépouilles avec nos vaillants alliés, M. Renaudel s'insurgerait contre un partage cacrilège et, si sa voix n'était pas entendue, il attesterait les Dieux, dans son cœur gonflé d'indignation, que la France se couvre d'opprobre !

Le socialisme de M. Renaudel a des ménagements vraiment inattendus pour les odieux bandits à qui l'Europe désolée doit présentement ses ruines, et qu'il veut préserver en sa mansuétude immense, contre les victorieux retours offensifs du Droit offensé.

L'image de M. Renaudel est digne de figurer sur quelque vitrail de cathédrale. Sa suave ingénuité s'évoquerait à merveille dans un pareil décor et livrerait la divine mélancolie de sa grandeur biblique quand viendraient mourir sur le verre des rayons dorés du couchant.

Pourtant il est probable que la réflexion aura fait en lui son œuvre salutaire et que, se souvenant, au surplus, du mot de Pascal, il aura renoncé désormais à faire l'ange, redoutant de s'exposer à faire... ce que vous savez.

PAUL CARRÈRE.

La Politique

La confiance française

La Gazette de Lausanne a consacré, ces jours-ci, un article remarqué à « la confiance française. »

Ce qui frappe, à l'étranger, nos adversaires et nos amis, c'est précisément la certitude que les Français ont de triompher et de faire triompher leur cause.

« Ils sont extraordinaires, ces Français, dit un officier allemand qui interroge nos prisonniers, mais ils sont un peu fous : ils passent leur temps à nous dire qu'ils seront victorieux. »

Et, évidemment, à constater le réveil du sentiment ardent dans notre admirable peuple, les Boches sont stupéfaits.

On a changé la France pacifique et pacifiste.

D'où vient ce phénomène ?

Les Allemands ne sont pas assez subtils pour comprendre que c'est leur brutalité, leur mauvaise foi, leur cruauté, leur cupidité, leur insolence, leur prétention, qui ont réveillé l'âme guerrière de la nation.

Un peuple doux et qui se laissait aller à l'indolence du temps de paix s'est dressé, fier de ses forces, sûr de son droit, convaincu de la nécessité où l'Allemagne le mettait de vaincre.

La France qui, après vingt ans de régime bonapartiste ne tenait que six mois contre l'Allemagne, après quarante-quatre ans d'éducation républicaine, n'est ni lasse, ni découragée après quinze mois.

Le gouvernement de la République peut être fier des armées qu'il a préparées, et la République, qui a su unir tous les partis, peut être fière de la puissance de l'esprit civique qu'elle a répandu autour d'elle, n'en déplaise à nos détracteurs.

Cette France républicaine, qui a confondu dans un même sentiment tous les éléments de la nation, voit haut et voit loin. Plus perspicace que quelques politiciens timorés, elle a demandé à sa grande tradition la direction de son idéal.

La confiance française sait déjà où sont les limites de l'effort national.

L'EXPLOITATION du travail de la femme

Il n'y a pas qu'à Paris, malheureusement, où la femme qui a besoin de travailler se trouve odieusement exploitée par les entrepreneurs de confection. Marseille a aussi ses parias de l'aiguille. Qu'on en juge par le fait suivant que rapporte notre confrère le « Petit Marseillais » :

« Une jeune femme demeurée veuve sans ressources et désirant vivre honnêtement du travail de ses bras, s'adresse à une maison de lingerie de Marseille.

« Elle a travaillé jadis dans la partie ; elle n'aura qu'à reprendre l'aiguille.

« — Parfaitement, lui dit-on. Voulez-vous confectionner des chemises ? Voici du calicot, voici des dentelles et des entre-deux, vous serez payée 0 fr. 75 par chemise.

« La jeune femme rentre chez elle et se met à la besogne.

« Bien que n'étant pas des plus maladroites, il lui faut, pour confectionner une chemise, travailler de 7 heures du matin à 7 heures du soir. Toute la chemise doit être cousue à la main, au point lingerie. Défense de se servir de la machine.

« La maison qui paie à l'ouvrière 0 fr. 75 de façon pour cette chemise, la vend aux magasiniers 7 francs.

« Les fournitures nécessaires à sa confection peuvent être décomposées ainsi : 2 m. 25 de calicot ordinaire, 0 m. 80 d'entre-deux, 1 m. 25 de dentelle, soit au total, pour compter large, 3 francs à 3 fr. 50.

« Or, je le répète, l'industriel vend la chemise 7 francs et paie l'ouvrière 0 fr. 75.

« Je ne préconise point, ajoute notre confrère découvrir le problème douloureux de l'exploitation de la femme. Je demande simplement aux professeurs de vertu qui clament contre l'inconduite de certaines solidaires s'ils connaissent un moyen pour empêcher cette honteuse exploitation, pour mettre à la raison ceux qui paient 0 fr. 75 quatorze heures de travail [illegible] ? »

Gageons que les professeurs de vertu de Marseille ne [illegible] pas plus que ceux de Paris à cette angoissante question et qu'ils n'élèveront la voix que pour protester contre les lois de protection qui s'imposeront plus que jamais après la guerre à [illegible]

L'Actualité par l'Image étrangère

CHEZ L'ENNEMI. — Herr Wolff travaillant dans son bureau de Berlin. *London Opinion*, de Londres.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

(179e Jour de la Guerre)

QUINZE HEURES.

Rien à signaler au cours de la nuit en dehors de la canonnade habituelle, sauf en Argonne où la lutte de mines s'est poursuivie à notre avantage ; dans le secteur de Bolante, **nous avons fait sauter un petit poste allemand.**

Dans les Vosges, une tentative pour enlever un de nos postes, au nord-est de Celles-sur-Plaine, a complètement échoué.

VINGT-TROIS HEURES.

La matinée a été calme sur l'ensemble du front sauf en Woëvre, au bois Brûlé, où l'ennemi a lancé quelques obus suffocants sans résultats.

L'après-midi a été marqué par une certaine activité de l'artillerie, assez violente en Artois, où la gare d'Arras a reçu une cinquantaine d'obus et dans la région de Loos et de Souchez, plus faible du côté de Soissons et en Champagne, assez vive dans les secteurs de Flirey, Reillon et dans les Vosges à la Tête de Faux et à l'Hartmannswillerkopf.

Partout nos batteries ont riposté heureusement et gardé l'avantage.

COMMUNIQUÉ BELGE

Nuit calme. Pendant la journée, grande activité de l'artillerie de part et d'autre. Nos batteries ont dispersé des travailleurs, canonné les tranchées et les postes d'observation ennemis, lutté énergiquement contre les batteries ennemies. Celles-ci ont particulièrement canonné le secteur entre Dixmude et Nieuport ainsi que le secteur entre Noordschote et Steenstraete.

La Taxation

Ainsi qu'on l'a vu, la Chambre a abordé le débat sur la taxation des denrées et substances nécessaires à l'alimentation, au chauffage et à l'éclairage.

Il a été dit à la tribune d'excellentes choses sur la nécessité de recourir, pendant la durée de la guerre, à des moyens qui bouleversent sans doute certaines doctrines économiques par une sorte de caractère révolutionnaire.

Mais les moyens sont seuls de nature, comme l'a dit le ministre de l'intérieur, à « préserver les mères, les femmes et les enfants de nos héroïques soldats contre le renchérissement de la vie. »

Il est seulement fâcheux, ainsi que l'a fait remarquer M. Laval, que l'on ait songé si tardivement à apporter au pays une amélioration de sa situation matérielle, alors que l'Allemagne avait déjà songé, dès le 4 août 1914, à parer chez elle, par avance, aux difficultés de la vie chère.

Les problèmes de la vie chère sont comme les problèmes de la défense nationale : il y faut apporter de l'audace et de l'équité.

Le gouvernement actuel l'a compris. Mieux vaut tard que jamais.

Mais il est une question qui nous préoccupe et dont l'importance n'a pas échappé à l'opinion publique.

Les préfets, représentants du pouvoir central, vont être appelés à contrôler et à taxer les denrées et substances de première nécessité. Ils auront en mains un pouvoir qui s'exercera surtout sur le commerce de détail. Aurontils celui d'atteindre le commerce en gros, de remonter à la source de la production ?

Nous voyons là une lacune, et par suite un danger auxquels il nous paraît essentiel de remédier, et c'est la raison pour laquelle nous avions envisagé la nécessité de créer un office central de taxation.

Au risque de faire pousser les hauts cris par les organes conservateurs comme les « Débats », qui considèrent que la taxation doit aboutir à des désastres pires, qu'ébranlerait de front les conceptions économiques basées sur le principe du « laissez-faire », le gouvernement a le devoir, s'il veut faire rendre à son projet son effet utile et lui donner véritablement le caractère d'intérêt général, de l'élargir et de le compléter. Il doit décider que la taxation préfectorale sera précédée d'une taxation nationale ou régionale.

Ainsi, les commerçants détaillants ne seraient plus seuls soumis au régime de la taxe, qui atteindrait également les producteurs et les approvisionneurs en gros. La mesure aurait ainsi réellement un caractère général et son plein effet.

LES ALLEMANDS envoient des 420 à Gallipoli

Londres, 24 novembre. — On télégraphie de Bucarest au « Times » à la date de lundi :

« On signale de Rustchuk de nouveaux « arrivages » de munitions et de troupes dans les ports bulgares du Danube.

Deux gros canons de 42 centimètres auraient été débarqués pour être transportés à Gallipoli.

L'INCORPORATION DE LA CLASSE 1917 DÉCIDÉE

La commission de l'armée a entendu, hier après-midi, le général Galliéni sur l'incorporation de la classe 1917. Par 19 voix contre 15, elle a décidé d'en fixer la date au 15 décembre prochain.

M. Brisset, député de Nancy, a été nommé rapporteur.

Les Russes estiment que l'Allemagne est épuisée

Petrograd, 24 novembre. — Se croyant assurés pour un certain temps de l'absence d'action de grande envergure sur le front oriental, — les Allemands continuent de distraire des troupes du front russe pour les envoyer sur le front occidental. Nos ennemis ne disposent plus aujourd'hui de nombreuses formations de réserves à l'intérieur. Par conséquent, c'est au détriment de l'un des théâtres qu'ils se voient obligés de renforcer celui qui leur paraît devenir le plus menaçant à un moment donné. Pour employer l'expression spirituelle d'un diplomate, « le défilé des figurants de la « faim » a commencé ».

D'autre part, les meilleurs renseignements confirment que la situation intérieure de l'Empire allemand devient de plus en plus grave. Le mécontentement des populations grandit avec la pénurie des vivres ; les ressources agricoles des pays occupés en territoire russe étant maintenant à peu près complètement épuisées, c'est encore sur les réserves alimentaires d'Allemagne que l'on doit approvisionner les troupes nombreuses en respect en Courlande et en Pologne. Tout ceci amène le gouvernement allemand à se préoccuper des possibilités de paix.

Néanmoins dans nos milieux militaires on pensera cette résistance décidemment et on sent que nous approchons du tournant favorable, celui où nous allons, suivant un mot très juste de lord Kitchener, « obliger la guerre à une Allemagne défaillante », au moment où elle essayera de faire succéder à ses procédés brutaux d'intimidation le doucereux de ses offres de paix.

A la Chambre des Communes

LES REPRÉSAILLES VIS-A-VIS DES OFFICIERS ALLEMANDS

Un député demande si le gouvernement anglais a l'intention d'user de représailles vis-à-vis des prisonniers de guerre allemands en Angleterre pour obtenir un traitement humain des prisonniers anglais en Allemagne.

Le sous-secrétaire d'Etat à la guerre répond que les dernières informations reçues indiquent une amélioration dans le traitement des prisonniers de guerre anglais en Allemagne, grâce à l'entremise énergique de l'ambassade des États-Unis à Berlin.

« Le gouvernement anglais, dit le sous-secrétaire d'Etat, n'a aucune intention d'apporter un changement dans le traitement des prisonniers allemands en Angleterre. »

L'ACTUALITÉ

La Quadruple-Entente

DEMANDE A LA GRÈCE CONFIRMATION OFFICIELLE de ses promesses

La Quadruple-Entente a remis une note à la Grèce

Athènes, 24 novembre. — Les ministres des puissances de la Quadruple Entente ont remis mardi au gouvernement d'Athènes une note verbale relative aux troupes expéditionnaires dans les Balkans et à l'attitude de la Grèce. On ignore encore les termes de cette communication, qui est conçue dans un ton amical, mais on sait qu'elle demande la confirmation officielle des déclarations et des promesses faites à différentes reprises afin de dissiper tout malentendu. La note ajoute qu'aussitôt ces assurances données, les puissances alliées seront heureuses de manifester de nouveau à la Grèce les dispositions bienveillantes dont elles n'ont pas cessé d'être animées envers elle.

Après le déjeuner qui eut lieu au palais royal en l'honneur de M. Denys Cochin, M. Guillemin, ministre de France, eut un entretien prolongé avec le roi Constantin.

Les assurances données par le roi Constantin

Londres, 24 novembre. — Le correspondant du *Daily News* à Athènes télégraphie :

Suivant des informations semi-officielles, les puissances de l'Entente considèrent comme suffisantes et très sincères les assurances qui ont été données par le roi Constantin, à savoir que les forces serbes et franco-anglaises n'ont jamais couru et ne courent aucun danger de la part de la Grèce.

On estime que le gouvernement hellène n'hésitera pas, pour dissiper tout malentendu, à transférer ses troupes en Macédoine orientale et en Epire.

L'opinion de la presse et du public en Grèce

Athènes, 23 novembre (reçue le 24). — Malgré les espoirs que le voyage de M. Denys Cochin a fait naître sur le résultat satisfaisant des pourparlers actuellement engagés relativement à la situation de la Grèce vis-à-vis de la Quadruple Entente et aux garanties demandées par les puissances pour assurer la sécurité de leurs corps expéditionnaires dans les Balkans, les mesures de coercition annoncées par le récent communiqué de la légation d'Angleterre continuent à retenir toute l'attention de la presse et de l'opinion publique, reléguant au second plan l'intérêt du manifeste électoral du parti libéral. La presse officieuse affecte d'attacher peu d'importance à ce manifeste et déclare que, le cas échéant, le gouvernement sera en mesure de faire respecter la légalité.

Paroles menaçantes de M. Radoslavof

Zurich, 24 novembre. — M. Radoslavof a fait au correspondant du *Pester Lloyd*, à Sofia, les déclarations suivantes :

« Nous sommes en bonnes relations avec la Grèce et la Roumanie.

« La Grèce gardera une neutralité bienveillante envers la Quadruple Entente. Quant à la Roumanie, j'espère qu'elle restera neutre.

« En ce qui concerne nos exportations, nous ne pouvons envoyer à l'étranger d'autres grains que le maïs, car nous craignons d'en manquer. »

Le président du conseil bulgare aurait dit enfin :

« Lorsque la Bulgarie en aura fini avec la Serbie, elle commencera une autre action, mais je ne puis dire encore laquelle. »

Lire la suite en « Dernière Heure »

La Situation

Voici les Russes !

M. Rhallys a donné au *Daily Mail* une interview fort significative et qui traduit — ou veut traduire — l'état d'âme des ministres grecs.

Quelle énergie ! Quels cris ! Quels coups de poing sur la table !

M. Rhallys est-il sincère ? Est-ce seulement une scène à la Napoléon qu'il a jouée au journaliste anglais ? On ne sait. On lira plus loin son interview.

N'est-ce pas le cas de dire : *Comédiante ! Tragédiante !* qu'importe !

La Grèce nous laissera tranquilles en Macédoine. Elle se sait « gênée » par nos flottes. C'est le point qui importe. Elle ne veut pas se battre. Elle craint le kaiser.

Laissons-la à ses craintes.

Voici les Russes qui préparent une armée de 300.000 hommes, nous dit-on, et, près à traverser la Roumanie pour châtier les Bulgares.

M. Radoslavof, qui a vendu son âme à l'Allemagne et terrorisé les partis d'opposition, ne doit pas être à son aise.

Il est plus facile de menacer Ghenadieff et Malinof de la corde que d'esquiver les coups des Russes.

Quelque chose changé dans les Balkans. Attendons.

ALBERT MILHAUD.

Une interview du ministre Rhallys.

La conversation que l'envoyé spécial du Daily Mail *a eue avec le ministre Rhallys confirme que le seul et unique mobile de la politique grecque, de ses larguisations, du déni de ses obligations vis-à-vis de la Serbie, des retards et des arrêts de sa bonne volonté à l'égard des alliés, que la Grèce a elle-même appelés, est d'échapper à la terreur que fait peser l'Allemagne sur elle.*

« Chaque jour que je passe en Grèce, télégraphie M. Jeffries, m'indique plus clairement qu'on peut résumer toute la situation par ce seul mot : la peur. Du bateleur en guenilles du Pirée jusqu'au roi, tout le peuple grec s'éveille chaque matin avec cette prière sur les lèvres : « Que la guerre « ne comme pas aujourd'hui. »

Et voici la scène qu'il rapporte. Elle peut faire pendant à la célèbre entrevue de l'ambassadeur anglais et du chancelier de Bethmann-Hollweg à la veille de la déclaration de guerre. Le ministre Rhallys ne se montre pas moins bouleversé devant le journaliste anglais qui l'interroge :

« Quand je lui ai posé cette question : « Les troupes grecques désarmeront-elles ou tenteront-elles de désarmer les armées en retraite ? » M. Rhallys a bondi, et gesticulant, il m'a répondu :

— C'est fou ! Il est insensé d'imaginer que nous pourrions faire une chose pareille ! Nous irons même jusqu'à établir un cordon de troupes pour leur assurer une retraite.

— Est-ce tout à fait certain ? Aucune menace allemande ne viendra-t-elle modifier cette résolution ?

Très surexcité et parlant en faisant beaucoup de gestes, M. Rhallys répéta :

— C'est fou ; il est insensé d'imaginer cela alors que vous pouvez braquer les canons de votre flotte sur nos villes.

— Mais supposons que les troupes alliées ne veuillent pas se retirer dans l'intérieur du pays ?

— Eh bien, répéta M. Rhallys, elles pourront creuser des tranchées. Elles pourront se défendre comme en France.

— Avez-vous l'intention de rester spectateur ? Avez-vous l'intention de démobiliser ?

— Nous démobiliserons dans les vingt-quatre heures si vous quittez Salonique, répondit M. Rhallys.

Puis, d'un ton furieux et se penchant vers moi :

— Le gouvernement anglais et la presse anglaise ont une attitude honteuse à notre égard. Vous êtes des pédants, cria M. Rhallys en frappant sa main droite de son poing droit. La seule chose que nous voulons, c'est la paix, et vous nous forcez à faire la guerre. Vous nous affamez, deux autres navires chargés de blé ont été arrêtés par nous aujourd'hui.

La peur universelle.

— Croyez-vous, demandai-je, que le roi [illegible] du pays...

— Je vais vous dire, hurla M. Rhallys, ce qu'est le roi du pays. Allez-y, allez-y !

Et il quitta précipitamment la pièce.

Une minute après, il rentrait, tenant à la main un vieux numéro de l'Illustration. Il l'ouvrit et, me montrant la page du milieu :

— Voilà, dit-il, le roi du pays est d'entier [illegible]

Je regardai la page qu'il me montrait : elle était pleine de photographies de cadavres de Grecs décapités ou mutilés et de villages mis à sac après un raid de Bulgares.

— Et alors vous voulez que nous éprouvions encore de pareilles souffrances, fit M. Rhallys. Vous voulez que nous venions à votre aide quand aucun soldat anglais n'a versé son sang en Serbie, quand il n'a pas été tiré un coup de fusil anglais, pour ainsi dire. Votre gouvernement, ayant accumulé fautes sur fautes et retards sur retards et n'ayant envoyé que quelques milliers d'hommes capables de nous aider, vient nous forcer à marcher et à mourir. Nous ne voulons pas devenir une nouvelle Belgique ou une nouvelle Serbie ! Nous aimons la Serbie ; mais quand votre père, ou votre femme, ou votre frère, ou quelqu'un qui vous est cher se noie, vous voudriez nager à l'eau vous-même, seulement vous devez vous assurer d'abord que l'eau n'est pas trop profonde pour vous et que votre effort n'aboutira pas à un sacrifice inutile.

M. Rhallys parlait très franchement, et en terminant, il m'a dit :

— Dites cela aux Anglais.

Ce qu'a dit le roi.

Si j'ai dit plus haut que la Grèce était procisoirement décidée en notre faveur, c'est parce que je sais que sa décision lui est imposée et entre qu'il y a toujours danger de voir se produire subitement une condition contraire, une résolution précipitée du roi Constantin telle que les hommes en prennent aux heures de panique.

Il est injuste de décrire le roi comme un germanophile. Il est décidément sous l'influence de la reine et son conseiller intime est M. Streit, germanophile complet, qui fut ministre à Vienne et qui impressionne constamment le souverain en lui parlant de la puissance allemande.

Mais le roi n'aime pas l'Allemagne. Il a effort de se joindre aux alliés au mois d'avril, quand l'Allemagne était occupée de trouble, parts et que les Serbes étaient dans d'excellentes conditions pour coopérer à l'action, à la condition que l'expédition des Dardanelles ne serait pas entreprise, mais qu'une avance serait faite par la Thrace.

« Ils ne peuvent pas battre l'Allemagne, ils ne la battront jamais », a dit le roi l'autre jour, et tout récemment il a exposé sa pensée entière dans une phrase très significative :

« On me dit que je suis entre le marteau et l'enclume, et que je serais bien d'une

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

mon sort à celui des alliés dont la pression peut être immédiate. C'est très bien, mais la France et l'Angleterre, quoi qu'il arrive, ne seront jamais trop dures pour mon pays, tandis que l'Allemagne serait implacable.

« L'Allemagne serait implacable, répète-t-il, et mon devoir est d'épargner à mon pays les horreurs dont la Belgique a été le théâtre. »

Le roi Constantin estime qu'en somme il vaut mieux avoir pour ennemis des gentilshommes que des brigands. »

Mouvement Politique et Social

Contre l'alcoolisme

MM. Debove, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, président de la Ligue nationale contre l'alcoolisme ; Riémain, secrétaire général, accompagnés d'une délégation de cette Ligue (Fédération des sociétés anti-alcooliques françaises) et de nombreux représentants de la presse, ont été présentés, hier, à MM. Briand, président du conseil, et Ribot, ministre des finances, par M. Schmidt, président du Groupe anti-alcoolique de la Chambre des députés.

Ces messieurs, après les délégations des distillateurs et des marchands de vins, qui avaient plaidé la cause de leurs intérêts particuliers, venaient présenter devant les ministres la défense de l'intérêt général du pays. Ils ont insisté vivement pour que le gouvernement pèse de tout son poids sur le Parlement pour lui arracher le vote comportant la suppression du privilège des bouilleurs de cru, faisant valoir que l'occasion était unique et qu'il fallait la saisir.

Le président du conseil et le ministre des finances se sont déclarés partisans convaincus d'une réforme qui a fait l'objet d'un projet déposé par le gouvernement.

Les crédits additionnels aux douzièmes provisoires

M. Raoul Péret, rapporteur général du budget, déposera aujourd'hui son rapport concernant les crédits additionnels aux douzièmes provisoires à ouvrir au ministère de la guerre pour l'exercice 1915.

Le total de ces crédits s'élève à 104 millions 891.360 francs, ainsi répartis : frais de déplacements et transports, 59.400.000 francs ; entretien des prisonniers de guerre, 2.900.000 francs ; service militaire du chemin de fer, 11.000.000 francs ; casernements et bâtiments militaires, 6.300.000 francs ; remonte, 22.500.000 francs ; frais de déplacements et transports (Algérie, Tunisie), 2.723.000 francs.

Le rapporteur général déclare qu'il n'a pas d'observations d'ordre général à présenter relativement à l'ensemble de ces crédits. Les augmentations sollicitées sont toutes motivées par la prolongation de la guerre, et il est bien entendu que pendant quelque temps encore le gouvernement sera obligé d'avoir recours à la procédure des crédits additionnels.

Dans l'examen des différents crédits eux-mêmes, M. Raoul Péret présente quelques intéressantes observations en ce qui concerne le régime auquel sont soumis les prisonniers de guerre français en Allemagne :

« Des satisfactions ont été obtenues, dit le rapporteur général, mais elles sont encore insuffisantes, et la Chambre viendra certainement se joindre à sa commission pour demander au gouvernement d'affirmer énergiquement vis-à-vis de l'Allemagne sa volonté de soumettre les prisonniers allemands à un traitement rigoureusement identique à celui que reçoivent nos compatriotes internés sur le territoire ennemi.

« La réduction de 100.000 francs opérée sur le chiffre du crédit de 3.800.000 francs inscrite au chapitre n'est à cet égard que la manifestation de l'opinion très nette de la commission du budget, qui demande que le gouvernement emploie toute son énergie à obtenir de nouvelles améliorations, afin que nos officiers et nos soldats en captivité soient soumis à un régime alimentaire plus substantiel et qui n'altère pas leur santé. »

A la commission des affaires extérieures

La commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies s'est réunie sous la présidence de M. Leygues.

Elle a désigné M. Bluysen comme rapporteur provisoire de la proposition de loi de M. de Monzie, tendant à la désignation de conseillers musulmans.

Commission de législation fiscale

La commission de législation fiscale a adopté l'article du projet de loi sur le régime de l'alcool, relatif à l'indemnisation des particuliers lésés par l'établissement du monopole.

Commission du travail

La commission du travail, réunie sous la présidence de M. Colliard, a approuvé le rapport de M. Goust sur les constatations faites par la sous-commission d'enquête dans sa visite aux usines privées des départements de l'Allier et de la Loire qui travaillent pour le compte de la guerre. Le président a félicité, au nom de la commission, l'admirable exposé de M. Goust, qui a été adopté à l'unanimité.

Commission du commerce

La commission du commerce, sous la présidence de M. Raoul Péret, tout en donnant un avis favorable au projet sur la taxation et la réquisition des denrées, en discussion devant la Chambre, a demandé que le gouvernement précisât les conditions dans lesquelles s'opérerait la réquisition par les préfets.

M. Landry a été chargé du rapport.

Commission de la marine

La commission de la marine marchande, en présence des obstacles multiples que rencontre l'importation par mer des produits de première nécessité, a chargé son président d'entretenir M. Briand et les ministres compétents de la nécessité de nommer une commission interministérielle, dont la mission serait d'accorder, dans la mesure du possible, les réquisitions militaires avec les nécessités économiques.

L'APPEL DE LA FRANCE

Le 25 novembre 1915 devra être inscrit dans l'histoire de la guerre. C'est ce jour, en effet, que commence la souscription à l'Emprunt National qui nous apportera la victoire !

Pour répondre à l'appel qui lui est adressé, la France entière procède à sa mobilisation financière. « Qu'elle se lève, l'armée de l'Epargne », suivant la parole du Ministre des Finances à la tribune de la Chambre des députés, et l'armée de l'Epargne se lève !

L'Emprunt National est en réalité le premier que la France ait fait jusqu'ici. Il faut aussi qu'il soit le « grand » Emprunt, celui qui fera voir aux Alliés notre vraie puissance financière, aux neutres combien la France est grande, et à l'ennemi combien elle est forte.

Du front, tous nos défenseurs nous regardent. Ils comptent nous voir accumuler les milliards : nous les accumulerons ! Pas un moment d'hésitation de notre part. Pour abréger la lutte, pour épargner des vies qui nous sont chères, nous devons prêter à l'Etat tout ce que nous avons de disponible. Faisons-le au plus tôt.

Que nous fassions en la circonstance une « bonne affaire » c'est vrai. Mais la « bonne affaire » n'existerait-elle pas que nous devons au pays, à ceux qui combattent pour notre vie, pour nos biens, Français, nous avons à donner la Victoire à la France !

HOMMAGE A UN BRAVE

Le *Courrier Saïgonnais* du 14 octobre, qui nous arrive aujourd'hui, nous apporte une note émue sur la mort héroïque de M. René Monier, administrateur colonial, sous-chef de cabinet du gouverneur général de l'Indo-Chine, et fils de M. le président Monier.

« Nous apprenons ainsi la mort, dit notre confrère, à la fois, d'un ami et de l'un des jeunes fonctionnaires dont la valeur morale autant qu'administrative, l'esprit laborieux et droit, les sentiments libéraux et justes, promettaient à l'Indo-Chine un grand et bon serviteur de ses intérêts publics.

« M. Monier était venu ici, pour la première fois, avec M. le gouverneur général Picquié. Chacun à leur tour, MM. Klobukowski, Sarraut, van Vollenhoven et Roume apprécièrent les qualités du jeune Français que notre colonie a eu la douleur de perdre. Douleur et fierté, car la mort glorieuse de René Monier honore la France d'Asie aussi bien qu'elle nous affige.

« Nous unissons nos pensées à l'hommage rendu, au nom de ce pays, par MM. Roume et Gourbeil, à M. le président Monier et à sa famille. Nous saluons la mémoire de René Monier, dont la mort héroïque, après un brillant début de carrière, illustre d'un nom nouveau le Livre d'or des fonctionnaires des Services civils de l'Indo-Chine tombés au champ d'honneur. »

Ce que pensent les Allemands des opérations italiennes

Genève, 24 novembre. — Les critiques militaires commencent à entrevoir que la ligne autrichienne sur l'Isonzo va être prochainement enfoncée par les soldats italiens. Le colonel Médicus, dans les « Munchener Neueste Nachrichten », écrit que le forcement est possible. Toutefois, ajoute-t-il, même si la première ligne austro-hongroise était prise et si la tête de pont de Gorizia venait à tomber, ce succès serait payé cher et la victoire ne serait pas décisive, car derrière l'Isonzo les Autrichiens ont des positions suffisantes pour arrêter la marche des Italiens.

La question des Loyers

POUR INDEMNISER LES PROPRIÉTAIRES

Une proposition de M. Lairolle

Nous avons dit déjà que la question des loyers n'avaient pas suscité moins d'une vingtaine de projets.

Et ce n'est pas fini, car nous ne sommes pas encore à la veille de la discussion.

Il nous faut enregistrer aujourd'hui le dépôt d'un amendement par M. Lairolle, député des Alpes-Maritimes.

En voici le texte :

« Les propriétaires seront remboursés de la manière suivante des sommes dues à titre de loyers qu'ils n'auront pu toucher de leurs locataires par suite de la guerre.

« Sur le montant de l'emprunt à émission après la fin des hostilités, l'Etat mettra à la disposition du Crédit Foncier de France, suivant accord à intervenir, la somme qui sera reconnue nécessaire.

Le montant des loyers impayés sera déterminé pour chaque propriétaire par la commission départementale créée en vertu de l'article 8 du décret du 4 février 1915. Cette commission aura à rechercher les diligences qui ont été faites par les propriétaires et les obstacles qui leur ont été opposés. Elle veillera à ce que les charges annelles de l'immeuble soient acquittées. Les décisions de la commission pourront être frappées d'appel devant la commission supérieure instituée en principe par l'article 13 du décret précité.

« Le Crédit foncier prêtera la somme qui aura été ainsi fixée au taux qui sera établi par le règlement d'administration publique à intervenir. Pendant les cinq premières années, les intérêts de la somme prêtée seront supportées par l'Etat.

« A l'expiration du délai de cinq ans, la somme prêtée sera amortissable en quarante années. Le montant des intérêts et de l'amortissement sera à la charge de l'Etat pour trois cinquièmes, et des propriétaires pour deux cinquièmes.

« Le Crédit Foncier tiendra compte à l'Etat au fur et à mesure, des remboursements effectués.

« La somme prêtée sera garantie par une inscription hypothécaire prise au profit du Crédit Foncier par priorité à tout privilège ou hypothèque inscrite ou légale, sauf les inscriptions d'hypothèques prises en vertu des lois des 22 juillet 1887, 24 juillet 1909 et 18 mars 1910 au profit du Crédit Foncier. »

« Un règlement d'administration publique fixera les conditions d'application du présent article. »

Inutile de dire que l'initiative du député des Alpes-Maritimes est généralement bien accueillie par les propriétaires.

Le contrôle des permis de séjour

Le préfet de police vient de prendre l'arrêté suivant :

« Article premier. — Tout étranger résidant dans le département de la Seine ou y séjournant est tenu de faire inscrire son permis de séjour à tout changement de domicile ou de résidence sa nouvelle adresse en se présentant dans la huitaine de son déplacement au commissariat de police dans le ressort duquel est située sa nouvelle habitation. Cette obligation est exécutoire même au cas où la résidence nouvelle est située dans le ressort du même commissariat que la résidence précédente.

Art. 2. — Ces dispositions ne sont applicables qu'aux étrangers faisant un déplacement d'une durée de plus d'un mois.

Art. 3. — Un délai d'un mois est imparti à tous les étrangers résidant actuellement dans le département de la Seine et dont le permis de séjour portenait une adresse différente que celle de leur habitation actuelle, pour porter sur ce permis la mention de leurs nouvelles déclarations.

LA VIE CHÈRE

La municipalité de Nancy, qui possède à sa tête un homme d'énergie et d'initiative, l'honorable M. Simon, vient, à titre d'essai, de faire venir du Maroc quelques caisses d'œufs.

Ces œufs sont mis à la disposition de la population moyennant le prix de 1 fr. 80 la douzaine. Ce sont des œufs frais, du poids moyen de 45 à 50 grammes, un peu plus petits que ceux de la région.

La vente de ce premier envoi a dû être faite au détail, par trois douzaines au plus, mais si cet essai donne satisfaction, des arrivages plus importants permettront de vendre également en gros et en détail.

Il nous a paru intéressant de signaler cet essai dans un moment où les œufs se font rares et vont connaître des prix élevés.

Les Tribunaux

Cinéma contre Cirque d'Hiver

La Société du Cirque d'Hiver a loué la piste de son établissement à M. X..., pour y exploiter un cinématographe, moyennant un prix annuel de 100.000 francs.

M. X... doit actuellement 125.000 francs de loyers échus depuis la déclaration de guerre.

Hier, celui-ci demandait aux juges de la 6e chambre du tribunal civil de la Seine l'exonération de sa dette pour une période écoulée du 1er août au 12 décembre 1914, pendant laquelle il ne put exploiter par suite d'interdiction administrative.

Il demandait au surplus l'exonération des trois quarts des loyers à échoir jusqu'à la cessation des hostilités, arguant des difficultés d'éclairage, de la rareté des moyens de transport, etc.

Me Albert Meurgé, au nom de la Société du Cirque d'Hiver, combattait ces prétentions qui étaient soutenues par Me Tichet.

Le tribunal, présidé par M. Choumert, a rendu un jugement déboutant entièrement M. X... par ce motif que les causes administratives et autres qui ont pu diminuer les recettes, ne constituent pas un cas de force majeure dont la responsabilité doive peser sur le propriétaire.

En conséquence il a condamné M. X... à payer à la Société du Cirque d'Hiver 125.000 francs avec intérêts de droit et déclaré en outre que la somme de 50.000 fr. versée d'avance, ne sera pas imputée sur les loyers échus, cette somme ayant été versée à titre d'indemnité éventuelle pour le cas où le locataire ne remplirait pas les diverses obligations découlant du bail.

Le moratorium des loyers et les Turcs

Un sujet turc étant assigné, hier, par son propriétaire en paiement de ses loyers échus depuis la guerre ; le locataire s'y refusait en s'abritant derrière les dispositions du moratorium dont il prétendait bénéficier.

La Turquie, vis-à-vis de la France, par une omission regrettable, est dans une situation particulièrement anormale, sa qualité de belligérante n'ayant pas été notifiée à l'« Officiel » comme l'a été par décret d'octobre 1914, celle des Austro-Allemands et par un second décret tout récent celle des Bulgares.

Le Turc, qui s'ignore pas cette situation particulière, disait que n'étant pas, en droit, considéré comme belligérant bien que l'étant en fait, on ne pouvait lui refuser le bénéfice du moratorium au même titre qu'un neutre.

Et le tribunal de répondre : « En droit, vous avez raison, mais pas en fait, attendu que les récents décrets ne vous considèrent ni comme un belligérant ni comme un neutre. »

En conséquence, le tribunal a condamné le Turc à se libérer envers son propriétaire à raison de cent francs par mois jusqu'à complet paiement de la somme due.

Me François d'Assises.

A L'INSTRUCTION

La fraude des réformes

A la suite d'une longue et minutieuse enquête, M. le capitaine rapporteur Bouchardon a fait mettre en état d'arrestation M. Moignet, dit Blaizais, qui s'intitulait pompeusement : Président général des mariners ambulanciers de France et Directeur de l'Institut Médico-Dentaire, dont le siège était au fond de la cour d'un immeuble sis rue de Clignancourt.

Ce bon M. Blaizais, qui a dépassé la soixantaine, et qui, dit-on, exerçait illégalement et sans aucun titre, les fonctions de chirurgien dentaire, était un des familiers et confidents intimes de M. le docteur Lombard.

Ce ne sera donc une surprise pour personne en apprenant que cet homme aux cheveux grisonnants et bouclés, au chef coiffé d'un large chapeau de feutre, portant beau inspirant grande confiance à ceux qui l'approchaient, avait été, de par la haute influence et volonté de M. le docteur Lombard, bombardé « stationnaire de l'hôpital temporaire Villemin, n° 33.

Il est inculpé notamment d'avoir, moyennant un prix versé d'avance et sur lequel une commission lui a été servie, obtenu que le soldat X..., affecté dans l'artillerie par suite d'inaptitude dans le corps de l'infanterie, fut proposé par un conseil de réforme à l'effet d'être définitivement soustrait à toute obligation militaire.

Après avoir subi un interrogatoire d'identité et confronté avec le soldat X..., Moignet dit Blaizais a pris le chemin de la Santé où il a été écroué.

J. C.

LIRE EN 2e PAGE :

La Tribune Corporative

Chronique Dramatique

THÉATRE DES VARIÉTÉS. — *Ceux de chez nous.* — *La vitaine femme brune*, de M. Sacha Guitry.

M. Sacha Guitry vient, peut-être, grâce au spectacle qu'il nous a offert hier, de poser la première pierre d'un futur Musée cinématographique. En nous montrant, au Cinéma, quelques-uns des plus grands artistes de notre époque, c'est-à-dire les célébrités de la sculpture, de la peinture, du barreau, de la littérature et du théâtre, et en nous les présentant avec le concours de Mme Charlotte Lysès, il a préparé des documents que nos descendants contempleront, comme nous, avec le plus vif intérêt.

C'est ainsi qu'il nous a fait voir MM. Rodin et Rendir dans leur atelier ; Claude Monet dans son jardin ; Edmond Rostand et Anatole France à leur table de travail ; Octave Mirbeau au milieu de ses fleurs ; Henri Robert à la barre ; Saint-Saëns au piano ; Mme Sarah Bernhardt à Andernos, et Antoine faisant répéter.

Bien entendu, M. Sacha Guitry et Mme Charlotte Lysès figurent sur tous ces films. On a ainsi le plaisir de voir et d'entendre le très spirituel inventeur de ce spectacle et c'est, je vous l'assure, une joie, en ces temps de tristesse, d'écouter ce charmeur irrésistible à qui Mme Lysès donne la réplique comme il convient.

Le spectacle se termine par des chansons que Mlle Jane Pisely et Polin viennent chanter avec le talent qu'on leur connaît ; par des monologues de M. Galipaux et enfin par *La vitaine femme brune*, une scène d'intérieur, dans laquelle M. Sacha Guitry, auteur et acteur, et Mme Lysès nous divertissent de façon à nous renvoyer en gardant le sourire.

Léon Miral.

Faits Divers

LE FEU

Un feu de cheminée provenant du rez-de-chaussée, s'est déclaré, hier, au Conseil d'Etat, 1, rue de Valois.

Il a été éteint avant l'arrivée des pompiers.

— Un feu de chambre s'est déclaré 125, rue des Boulets, chez Mme Héchu, blanchisseuse.

Etaient par les voisins.

— Un commencement d'incendie s'est déclaré dans une chambre occupée par Mme Rougeon, marchande de vins, 23, rue Le Bua.

Les voisins l'ont éteint rapidement.

ACCIDENT DU TRAVAIL

Hier, M. Ménard, âgé de 56 ans, ouvrier charpentier, est tombé au cours de son travail d'un échafaudage établi à l'usine Citroën, 153, quai de Javel.

Le pauvre ouvrier a été transporté à Boucicaut.

ACCIDENT DE BICYCLETTE

Avenue d'Iéna, 55, l'ouvrier mobilisé Marius Caillet, âgé de 25 ans, qui circulait à bicyclette, est tombé sur la chaussée.

Relevé avec des contusions multiples, il a été conduit à l'hôpital auxiliaire, 28, rue Georges-Bizet.

MORT ACCIDENTELLE

M. Edouard Petit, 39 ans, en traitement à la clinique, 4, rue du sergent Hoff, qui effectuait une promenade de santé, est tombé rue Slayen, sous les roues d'un plateau chargé de fer et a eu la tête écrasée.

Il est décédé pendant son transport à l'hôpital Beaujon.

BOCHE ET NON POLONAIS

Le service de la Sûreté a mis, hier, en état d'arrestation, aux Halles Centrales, Jacob Zolling, âgé de 58 ans, « wurtembergeois », qui se faisait appeler Jacob Moche se prétendant d'origine polonaise.

Ce Boche avait été antérieurement l'objet d'un arrêté d'expulsion pour condamnations diverses. Comme il n'avait pas de domicile fixe, on lui en a donné un — provisoirement — en le consignant au dépôt.

UN FRANC UN MOIS

MOBILISÉS

Adressez **1** franc en timbres ou bon de poste à notre administration et pendant **1** mois vous recevrez tous les jours le *Rappel*.

LES ABONNEMENTS

Partent du 1er, 10 et 20 de chaque mois

On dit

NOTRE AGENDA

Aujourd'hui jeudi :

Lever du soleil à 7 heures 16.
Coucher du soleil à 16 heures.
Lever de la lune à 13 heures 02
Coucher de la lune à »» heure ».

AUTREFOIS

Il y a quarante ans.

25 novembre 1875. — *On saisit à Laybach (Autriche), chez des agents russes, des armes et des munitions paraissant destinées aux insurgés de l'Herzégovine.*

— Important débat à la Commission de la presse sur le projet de loi Buffet-Dufaure sur la liberté de la presse.

— M. Schneider, ancien président du Corps législatif, est mourant.

— Un journal de l'Inde dit que les diamants de l'ex-impératrice Eugénie auraient été vendus au maharadjah de Puttiala.

— Pour coups de canne donnés à M. Gille, du Figaro, Gaston Mélingue, fils de l'acteur célèbre, est condamné à six mois de prison.

Victor Hugo musicien

Une anecdote à propos de Lucrèce Borgia.

Meyerbeer et Berlioz s'étaient amicalement proposés pour faire la musique de la chanson que chante au souper la princesse Negroni.

— Non ! non ! disait Harel, le Directeur du théâtre, de grands musiciens vont nous faire de la musique qu'on écoutera et qui distraira du drame ! Je veux un air qui soit à plat ventre sous les paroles. Laissez faire Piccini.

Piccini était son chef d'orchestre. Pour les couplets il trouvait une excellente mélodie ; mais pour le refrain il ne trouvait rien qui lui donnât satisfaction.

— C'est pourtant bien simple, lui répondit Hugo, qui se mettait à dire ses vers en les accompagnant d'un chant informe. Et comme, de la vie, jamais il n'avait pu lancer une note juste, il frappait sur la table du souffleur.

— J'y suis, j'y suis, s'écria le chef d'orchestre, tout à coup illuminé, dénichant un air dans les coups de poing et le notant aussitôt.

Qui sait, si Victor Hugo n'avait pas été l'immense poète que l'on sait, peut-être aurait-il été fort bon musicien. Mais il est mieux de le préférer poète.

Prenez ! C'est pour les indigents

Une élégante quêteuse présente son aumonière à certain monsieur qu'elle savait fort riche. Mais le monsieur était aussi pingre qu'il était riche. — A la dame il fait un beau salut, disant : Veuillez m'excuser, vous me voyez confus, je n'ai rien sur moi. — Oh rien ! Pauvre homme ! Mais alors puisez vite dans mon aumonière, puisque je quête pour les indigents.

La discrétion en amour

Autrefois, parce que l'octain est d'un poète d'autrefois ; mais la chose est d'aujourd'hui, comme d'ailleurs de tous temps.

Quand un ami tendre et sincère
Prévient et comble vos souhaits

Il faut divulguer ses bienfaits
C'est être ingrat que de se taire.

En Amour c'est une autre affaire.
Il faut savoir dissimuler
Les faveurs recueillies du mystère
C'est être ingrat que de parler

AUJOURD'HUI

Vos papiers, s. v. p.

On sait que M. Marcel Sembat est allé visiter, dimanche dernier, le port de Dieppe. Cette visite s'est terminée à la gare de Rouxmesnil, qui dessert un des bassins du port.

Le retour à Dieppe des personnages qui accompagnaient le ministre a été marqué par un incident amusant.

En effet, au passage à niveau de Saint-Pierre, le brave territorial de service en cet endroit arrêta les automobilistes pour voir les permis de circulation. Tout le monde n'en avait pas ; aussi, en attendant l'arrivée du chef de poste, le soldat, n'écoutant que sa consigne, ne laissa passer personne. Il fallut l'intervention du colonel Chéry et du sergent chef de poste pour que tout le monde pût repartir.

Peut-on dire ?

Peut-on dire que l'officier que le général Galliéni vient de punir de soixante jours d'arrêt pour avoir embusqué un jeune fils de famille, est un officier de gendarmerie ?

Peut-on dire que l'embusqué est le fils d'un richissime marchand d'apéritif ?

Peut-on dire qu'il a dû « le » trouver vraiment amère ?

Le Tapin.

LA SEMAINE PATRIOTIQUE ET REVOLUTIONNAIRE

17-24 novembre 1792

Le général Labourdonnais, dont le quartier général est à Gand, annonce que son avant-garde marche sur Anvers par Termonde. Anvers ne tardera pas à tomber entre nos mains, assure-t-il. Il a envoyé des bataillons occuper Bruges et Ostende. Il affirme qu'on peut considérer, aujourd'hui, « l'armée du Nord en possession de la Flandre maritime autrichienne. »

⁂

Le général Labourdonnais, dont le quartier a pris *Malines*. Malines avait des magasins considérables que l'ennemi a dû nous céder aux termes de la capitulation consentie le 16 courant.

⁂

La ville de Namur est prise également. Le général Valence y est entré le 21, de vive force. Le général autrichien de Moltelle, commandant la ville et le château de Namur, a consenti à rendre la première, mais il annonce qu'il défendra le château. Aux termes de la capitulation concernant la ville, les deux généraux sont convoqués à l'épargne. A cet effet, Valence n'établira pas de batteries dans son enceinte et le général autrichien s'abstiendra de la bombarder. Valence assure que le château sera bientôt rendu.

⁂

Une armistice de trois mois a été proposée à Dumouriez par le duc Albert de Saxe, au nom de Clairfayt, général en chef des troupes autrichiennes. Le citoyen Dumouriez a transmis cette proposition à la Convention, qui n'a pas daigné la discuter.

⁂

La demande de réunion à la France faite par les députés du peuple savoisien pose une question plus générale, d'un intérêt capital, à la fois pour l'avenir de la France et pour l'avenir de l'Europe.

Les armées étrangères ont dû rejeter sur leur propre territoire par les troupes victorieuses de la République. A l'est, au nord, au midi, la France déborde partout ses frontières, et partout, sur les bords du Rhin, en Belgique, en Savoie, dans le comté de Nice, les peuples accueillent les Français en libérateurs, qui viennent les affranchir comme ils l'ont fait pour eux, de despotisme de leurs moines, de leurs prêtres, de leurs seigneurs. Partout, à Mayence, à Bruxelles, à Chambéry, à Nice, les peuples secouent, à l'exemple des Français, le joug de la servitude, s'organisent en sociétés populaires. Même là où les Français n'ont pas encore pénétré, des délégations d'habitants arrivent des députés à Custine, à Dumouriez, des adresses à la Convention, sollicitant le concours, la protection de la République française. Les villages du duché des Deux-Ponts et de Nassau, par exemple, ont envoyé des délégués au citoyen Laharpe, commandant de Rêche, sollicitant l'envoi de volontaires. Quelle conduite tenir, en réponse à ces vœux des populations allemandes ?

Et puis, quelle sera l'attitude de la France envers les populations comme celles de Mayence et des villes du Rhin qui acclament nos soldats ? envers celles de la Belgique, qui va être occupée tout entière par les troupes de la République ?

La République a proclamé qu'elle ne ferait pas de conquête. Sur ce point, la Constitution en préparation ne différera pas, sans doute, de celle de 1791, aux termes de laquelle la France s'interdit toute guerre de conquête. Mais les populations des pays que nous occupons se retournent vers nous et nous disent : « Alors, à la signature de la paix, vous nous abandonnerez au joug de nos anciens maîtres ? » Le club mayençais des jacobins a écrit à Rhül, député du Bas-Rhin, pour que les Français ne les abandonnent point.

L'appel des Mayençais, des populations des Deux-Ponts et du baillage de Darmstadt a amené la Convention à décréter lundi dernier, 19, que « la nation française accorera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté. »

D'autre part, une députation du peuple savoisien s'est présentée mercredi 21 à la barre de la Convention, pour demander officiellement, au nom de leur nation, leur réunion à la République française ; elle était composée des citoyens Doppet, Favre, Dessaix et Viallet.

Doppet, lieutenant-colonel de la légion allobroge, a exposé qu'après le départ des troupes piémontaises, le peuple savoisien s'était organisé librement, avait élu une assemblée nationale qui avait délibéré à Chambéry, proclamé la déchéance de la royauté et voté la réunion à la France. Des 704 communes qui composent la Savoie, une seule, avait donné mandat à son député à l'Assemblée nationale de voter pour une République savoisienne, indépendante de la France aussi bien que du Piémont.

Les copies des procès-verbaux réguliers des délibérations de l'Assemblée nationale savoisienne ont été déposées sur le bureau de la Convention, avec les pouvoirs donnés aux députés envoyés à Paris, « *chargés expressément de solliciter l'acte solennel d'adhésion de la Convention nationale des Français à l'incorporation demandée.* »

Après la lecture de ces documents, le citoyen Grégoire, évêque de Blois, président, a prononcé une allocution qui a électrisé la salle : « Un siècle nouveau va s'ouvrir... Les palmes de la fraternité et de la paix en ornaient le frontispice. Alors la liberté, planant sur toute l'Europe, visitera ses domaines ; et cette partie du globe ne connaîtra plus ni forteresses, ni frontières, ni peuples étrangers. »

De tous les points de la salle partent les cris : « Qu'ils soient nos frères ! A jamais ! Aux voix la réunion ! » Mais le citoyen Barère a mis en garde l'Assemblée contre son enthousiasme. La question, à son sens, quoique la décision ne puisse être douteuse, mérite d'être examinée de sang-froid. « Elle tient à la souveraineté des peuples, à l'intérêt national, à celui de la Savoie. Il faut aussi qu'on ne puisse vous opposer les principes que vous avez proclamés dans la ci-devant Constitution ; non que l'on puisse jamais regarder comme conquête l'opinion unanime d'un peuple souverain. La conquête suppose des maîtres et des esclaves ; et les conquêtes de la maison ne peuvent être confondues avec celles du despotisme. » Et il conclut à ce qu'on remît à lundi prochain la délibération.

Il en fut ainsi ordonné.

⁂

Encore les fournisseurs. — Pourquoi faut-il qu'à des détails aussi nobles succèdent les discussions sur les objets les plus vils. C'est que tandis que nos soldats combattent, meurent ou triomphent pour le salut du monde et de la liberté, il est à l'arrière des bêtes immondes qui s'engraissent d'une partie de la substance qu'elles leur ravissent, qui détournent pour elles une partie des sacrifices que la République française consent pour assurer la victoire de ses armes.

Dimanche, la Convention interrogea Vincent, l'ordonnateur de l'armée de Montesquiou, celui-ci rejeta la faute sur le général.

Le 20, c'était une lettre des commissaires de l'armée du Midi, Boisy-d'Anglas, Alquier et Villet, qui dénonçaient la nouvelle qualité des fournitures, des marchés onéreux. « La République est indignement trahie, écrivent-ils, par des fonctionnaires publics prévaricateurs. »

Cambon, d'autre part, a dénoncé Malus, fournisseur de Dumouriez. Le citoyen Pache, de son côté, a signalé des fournitures refusées par les magasins de Strasbourg, qui sont envoyées à l'armée du Rhin. Le ministre a même adressé à la Convention une chemise et des souliers dont l'examen prouve la concussion. Enfin, le 22, le ministre a signalé les opérations louches de Malus, qui prête directement de l'argent aux troupes de Dumouriez, avec le concours du fameux d'Espagnac.

Ce d'Espagnac est un lépoteur connu. Il fut l'agent des spéculations de Calonne. Aujourd'hui, il joue le patriote et se trouve intéressé dans une foule d'entreprises. Il est associé avec Malus et un nommé Petit-Jean, un ex-agent de la trésorerie, qui, dit Gambon, « dans son compte de l'année dernière, a été en défaut de 25.000 livres qu'il a volées à la nation. » Le même Cambon a signalé que l'abbé d'Espagnac a déjà fait gagner 1.800.000 livres à un de ses associés, rien que sur son entreprise de roulage.

A la suite de toutes ces plaintes, la Convention a décrété d'accusation l'ordonnateur et les fournisseurs de l'armée du Midi. Elle a décrété d'arrestation pour être traduits à la barre Malus, Poujoulat et d'Espagnac, fournisseurs principaux de Dumouriez.

Or, quelques instants après, on lisait une lettre de Dumouriez à Pache, dans laquelle le général en chef se plaignait au ministre parce que celui-ci désapprouve ses marchés avec Malus !

La Convention n'a pas moins maintenu son décret d'arrestation.

⁂

Pache et ses fonctionnaires. — Le ministre de la guerre accuse ses fonctionnaires. Il risque cependant de s'être allié une mauvaise affaire par une mesure très légitime, contre laquelle nul n'osera certainement tout haut. La Convention a fait une adresse aux volontaires qui devait leur être distribuée immédiatement. Un nommé Donzeny la reçut le 20 octobre et fut chargé d'en activer l'impression. Ce n'est que le 17 que le premier envoi a pu être fait. Pache vient de renvoyer Donzeny pour négligence et de retirer tout travail à l'imprimeur Lepage, qui exécutait la plupart des travaux d'impression pour le ministère de la guerre.

La mesure est parfaite. Mais Lepage est imprimeur du *Patriote Français*, journal du citoyen Brissot...

⁂

Papiers dans une armoire de fer aux Tuileries. — Le citoyen Roland, ministre de l'intérieur, a apporté mardi, à la Convention, des papiers trouvés dans un trou pratiqué dans un mur du château des Tuileries, que fermait une porte de fer dissimulée sous un panneau de lambris. C'est l'ouvrier qui a construit cette armoire qui l'a signalée au ministre, et Roland est venu l'annoncer, tout heureux à la Convention, car les papiers contiennent des pièces importantes, annotées de la main du ci-devant roi.

C'est fort bien. Mais le ministre a retiré les papiers sans procès-verbal ni constat d'aucune sorte. Il en a pris connaissance, dit-il, et les transmet à l'Assemblée. Mais pourquoi n'a-t-il pas prévenu la commission de dépôts qui, dans un appartement en dessous de celui où se trouvait l'armoire secrète, travaillait à l'examen des autres papiers saisis aux Tuileries ? Pourquoi n'a-t-il pas fait procéder immédiatement, par d'autres personnes, à la constatation du nombre de pièces trouvées ? Qui garantira que toutes ces pièces ont été remises, qu'aucune n'a disparu ?

Autant de questions qu'on se pose, à la Convention et dans le public, depuis qu'on sait qu'il se trouve de ces documents qui compromettent des hommes politiques. Roland a beau se proclamer vertueux, sa conduite, en l'espèce, ouvre la porte à tous les soupçons.

⁂

Les fédérés venus des départements au mépris de toute légalité, soi-disant pour protéger la Convention contre les attentats des prétendus « anarchistes », continuent à faire l'objet des débats de l'assemblée. Il y a quelques jours, la Convention recommandait que le ministre de la guerre avait le droit de les envoyer aux frontières. Hier, Rouyer, l'un des plus furibonds parmi ceux qui se proclamaient « modérés », a vociféré contre boche, parce que le ministre a décidé d'en envoyer un certain nombre renforcer les troupes du centre. Le général Berruyer, qui les a passés en revue, leur a dit qu'ils devaient aller là où l'on se bat ; que rester à Paris serait une lâcheté. Rouyer a traité Berruyer de factieux. La Convention est revenue sur son vote et a décidé que ces fédérés resteront à Paris. Espérons que les besoins de l'armée ne feront pas se repentir les inspirateurs

⁂

La question des subsistances a de nouveau attiré l'attention de l'Assemblée. Il n'y a pas disette, à proprement parler, car la récolte de cette année n'a pas été déficitaire. Cependant le prix du grain augmente et de certains points de provinces des plaintes s'élèvent.

A Paris, la Commune a décidé d'acheter du blé et des farines, qu'elle revend aux boulangers en taxant le prix du pain à un taux, dépassé depuis quelques semaines par celui des grains. Mais la capitale est approvisionnée, le prix du pain n'a pas augmenté, et c'est là un résultat dont tout le monde devrait se féliciter. Cela coûte, il est vrai, 12 000 livres par jour, environ. Mais qui oserait dire que, dans les circonstances que nous traversons, l'approvisionnement et la tranquillité de Paris ne valent pas ce sacrifice d'argent ?

Cependant le citoyen Roland, ministre de l'intérieur, se plaint amèrement de cette initiative, en prétendant que la Commune est mue exclusivement par des motifs de popularité malsaine et qu'elle dilapide aussi les finances. A quoi les partisans du système d'intervention répondent : Taxez les grains, établissez un prix minimum, alors la Commune de Paris achètera à ce prix les grains nécessaires à l'approvisionnement, dont le taux sera uniforme sur tous les points de la République, et les finances de la ville ne seront pas réduites à consentir un sacrifice d'argent, préjudiciable à l'ordre et à la tranquillité des citoyens. Mais l'ordre et la tranquillité importent peu aux hautes-lèvres de guerre civile.

Quoi qu'il en soit, l'Assemblée a commencé la discussion intéressante de cette question. Espérons qu'elle aboutira à une mesure propre à faciliter l'alimentation en pain, de besoin primordial de la République.

21 novembre 1792.

GUSTAVE ROUANET.